

Nantes, le 04/11/2020

## Evolution de la prise de rendez-vous des interprètes de l'ASAMLA

Dans la période de reconfinement, nous sommes de nouveau contraints d'adapter nos protocoles d'intervention.

Les interprètes de l'ASAMLA, interviennent dans de multiples secteurs et sont amené-es, au quotidien à effectuer de nombreux déplacements. Dans la situation sanitaire que nous connaissons, il est de notre responsabilité d'éviter les risques de contamination et ainsi de circonscrire à **des situations exceptionnelles** les déplacements des interprètes.

**Aussi, à compter du Lundi 9 Novembre et jusqu'à nouvel ordre, nous interviendrons de la manière suivante :**

- Les interventions seront proposées en première intention par téléphone.
- Les interventions en **présentiel** doivent restées **exceptionnelles et dument justifiées par des circonstances qui imposent la présence de l'interprète**.
- Si l'interprète est amené à se déplacer, la structure demandeuse devra lui fournir le matériel de protection nécessaire.

**Lors de la prise de rendez-vous et en cas d'intervention téléphonique**, le secrétariat de l'ASAMLA vous fournira le numéro de téléphone de l'interprète à contacter à **l'heure définie de l'entretien**. Nous connaissons vos contraintes et nous savons qu'il est parfois difficile d'être à l'heure prévue avec la personne pour laquelle vous avez sollicité l'interprète. Il peut arriver qu'un battement de plusieurs minutes soit nécessaire. Néanmoins, je vous remercie de contacter l'interprète à l'heure qui avait été définie initialement et de lui indiquer à quelle heure estimée il devra intervenir.

**Lors de la prise de rendez-vous et en cas d'intervention en présentiel**, il n'y a pas de modification de procédure. Néanmoins, si votre structure a édité un protocole interne, je vous remercie par avance de me le fournir afin qu'il soit transmis en amont aux interprètes.

**Notre équipe au siège de l'ASAMLA travaillera majoritairement à distance à compter du 9 Novembre**. Néanmoins, les moyens de joindre l'ASAMLA (02/40/48/51/99 ou [contact@asamla.org](mailto:contact@asamla.org)) ainsi que horaires restent inchangées.

Ce protocole est bien évidemment évolutif et sera affiné en fonction de l'évolution de la situation sanitaire générale. En cas de besoin, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et recevoir toutes vos remarques.

*Cédric GRATTON*

Directeur ASAMLA